



Triez tous vos emballages avec le SIRCTOM !

Du nouveau dans le tri

Depuis bientôt 30 ans que la collecte sélective existe, le SIRCTOM s'engage aux côtés des 73.000 habitants de son territoire pour faire progresser la gestion des déchets. Le SIRCTOM mène en effet de front une amélioration du geste de tri et une sensibilisation à la réduction des déchets, avec le soutien des habitants du territoire. Pour preuve, ces 5 dernières années, 7 kilos d'emballages recyclables ont été collectés en plus, par an et par habitant.

Aujourd'hui donc, tous les emballages en plastique et en métal se trient ! Les barquettes alimentaires, les pots de yaourts, les pots de crème, les sachets de chips, le film alimentaire, le tube de dentifrice, les gourdes de compotes, les feuilles en aluminium et même les capsules de café en aluminium pourront être triées. Cette liste ne résume cependant pas tous les emballages qui pourront être jetés dans la poubelle jaune !

Attention, tous les objets en plastique ne se trient pas. Nous parlons ici uniquement des emballages en plastique et en métal. En cas de doute, une nouvelle signalétique sur les colonnes de tri vous serviront d'anti-sèche pour vous faciliter le tri. Pour les questions les plus pointues, le SIRCTOM vous conseille d'installer l'application du Guide Du Tri de Citéo sur votre téléphone.

Que deviennent mes emballages une fois triés ?

Une fois mis dans la bonne colonne de tri, les emballages en plastiques seront valorisés selon leur composition. Il existe en effet différents types de plastique, et tous n'ont pas le même devenir. Les bouteilles en plastique colorées par exemple, deviendront des fibres de polyesters utilisées dans le domaine du bâtiment, de l'automobile et du textile. Les barquettes en plastique transparent deviendront des fibres de polyesters ou d'autres types d'emballages. Autre exemple, les emballages comme les pots de yaourts en plastique seront transformés en granulés pour la fabrication d'objets (par exemple : cintres, pieds de meubles, pot de fleurs, etc).

Dans les bacs de tri bleu et vert, pas de changement !

Dans la benne de recyclage bleue, jetez vos papiers et la cartonnnette. Le carton épais de vos colis va en déchetterie et vos mouchoirs, lingettes et autres serviettes en papier sont à jeter dans la poubelle noire classique.

Dans la benne de recyclage verte, jetez vos bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre ! Réservez la vaisselle cassée, les miroirs, les ampoules, vitres cassées, pot de fleurs ou vitrocéramique pour la déchetterie.

Pourquoi trier ?

Grâce au tri, la matière de votre déchet recyclé permet de créer de nouveaux objets. Pour que vos déchets soient bien valorisés, **ne les emboîtez pas**. De même, il est **inutile de les laver**. Il suffit de **bien les vider** avant de les jeter ! Enfin, n'oubliez pas de **séparer les différents éléments de votre emballage** : décollez l'opercule en aluminium de votre pot en plastique par exemple !